Image not found or type unknown

Partage volontaire liquidation communauté

Par **angie95**, le **01/12/2016** à **18:02**

Bonsoir

S'agissant d'un partage volontaire, si l'un des deux ex-epoux a bénéficié de l'aide jurictionnelle partielle, y a t il une exonération sur le droit de partage (2,5%) ?
Merci de votre attention et réponse.
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés